



Conditions générales de ventes aux particuliers

SITE INTERNET : <https://www.geovanconcept.com/> - Version à jour le 12/12/2025

ARTICLE 01 – OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société **Geovan Concept** vend aux Clients consommateurs ses Produits et Prestations, notamment l'aménagement de vans, la pose d'accessoires et tout service associé. Elles s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes de Produits et Prestations conclues entre Geovan Concept et toute personne physique agissant à des fins personnelles et non professionnelles (ci-après « le Client »).

ARTICLE 02 – DÉFINITIONS

Dans le cadre des présentes CGV, les termes suivants ont la signification ci-dessous :

- **Geovan Concept** : la société (SARL Pyrénées Evasion au capital de 10.000 €, nom commercial Geovan Concept), immatriculée au RCS de Pau sous le numéro 892 476 730 et ayant son siège social situé au 24 rue des métiers - Lotissement artisanal - 64110 GELOS qui commercialise les Produits et Prestations.
- **Client** : toute personne physique agissant à titre non professionnel, passant commande d'un Produit ou d'une Prestation auprès de Geovan Concept.
- **Produits** : désigne notamment les accessoires, toits relevables, kits, équipements et tout matériel fourni par Geovan Concept.
- **Prestations** : désigne les services réalisés par Geovan Concept, incluant l'aménagement de véhicules, l'installation électrique ou gaz, l'isolation, la pose de toits relevable et d'accessoires, ainsi que tout service de conception ou fabrication sur mesure.
- **Commande** : tout accord portant sur l'achat d'un Produit ou d'une Prestation, matérialisé par un devis accepté (format papier, ou validation par mail) ou un bon de commande signé par le Client.

ARTICLE 03 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute commande de Produits ou de Prestations auprès de **Geovan Concept** implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente (CGV) par le Client. Cette acceptation vaut engagement de payer les Produits ou Prestations commandés, le Client reconnaissant expressément renoncer à se prévaloir de tout document contradictoire qui serait inopposable à **Geovan Concept**.

Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment par **Geovan Concept**. La version applicable à la Commande est celle en vigueur sur le site ou communiquée au Client à la date de passation de la Commande. Les modifications des CGV sont opposables aux Clients à compter de leur mise en ligne ou de leur communication et ne s'appliquent pas aux commandes conclues antérieurement.

ARTICLE 04 – INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE

Le Client reconnaît avoir reçu, avant la passation de sa Commande et la conclusion du contrat, de manière claire et compréhensible, les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que toutes les informations prévues à l'article L.221-5 du Code de la consommation, à savoir :

- Les informations relatives à l'identité du vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, ainsi qu'à ses activités, telles qu'énoncées dans les présentes CGV ;
- Les caractéristiques essentielles des Produits ou Prestations, notamment leurs spécifications techniques et les précautions d'usage, telles que publiées sur le site ou communiquées au Client ;

- Le prix des Produits et des Prestations, ainsi que les éventuels frais annexes (par exemple, livraison, installation) ;
- La date ou le délai prévu pour la livraison du Produit ou l'exécution de la Prestation par **Geovan Concept** ;
- Les informations relatives aux garanties légales et contractuelles, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre ;
- La possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

ARTICLE 05 – COMMANDE ET PAIEMENT

1. Passation de la commande

Toute commande de Produit ou de Prestation auprès de **Geovan Concept** doit être validée par écrit, soit par la signature du devis retourné à **Geovan Concept**, soit par retour de mail exprimant explicitement l'acceptation des travaux.

Un acompte de 50 % du montant total est exigé pour valider la commande.

Dès cette validation, la commande est considérée comme ferme et définitive.

2. Devis

- Le devis remis au Client a une durée de validité précisée sur le document.
- Passé ce délai, **Geovan Concept** se réserve le droit de réviser les prix et conditions indiqués.
- L'acceptation du devis par le Client vaut acceptation des présentes CGV et engagement de paiement.

3. Prix

Les prix indiqués sur le devis incluent toutes les taxes en vigueur au moment de la commande (TVA incluse) et précisent les éventuels frais supplémentaires (livraison, installation, accessoires spécifiques).

4. Modalités de paiement

- Le paiement peut être effectué selon les moyens indiqués par **Geovan Concept** (virement bancaire, carte bancaire, chèque...).
- Le solde devra être réglé selon les conditions précisées sur le devis ou le bon de commande.
- En cas de retard de paiement, **Geovan Concept** se réserve le droit de suspendre l'exécution de la commande jusqu'au règlement complet.

5. Sécurité

Les informations bancaires fournies par le Client sont traitées de manière confidentielle et sécurisée.

6. Annulation de commande par le Client

- Toute annulation doit être formulée par écrit.
- Pour les Prestations sur-mesure ou aménagements personnalisés, l'acompte versé sera conservé par **Geovan Concept** en compensation des frais engagés.

ARTICLE 06 – DÉLAIS DE LIVRAISON ET D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

1. Délais indicatifs et durée d'immobilisation du véhicule

Les délais de livraison des Produits ou d'exécution des Prestations communiqués au Client sont donnés **à titre strictement indicatif**.

Pour les Prestations nécessitant l'immobilisation du véhicule, la durée d'immobilisation est en principe **d'un mois et demi**, et peut varier selon :

- la nature et la complexité des travaux,
- la disponibilité des pièces et accessoires,
- les contraintes techniques propres au véhicule

2. En raison du caractère **artisanal** de l'activité de **Geovan Concept**, impliquant du travail manuel, des ajustements sur mesure et des aléas de production, les délais peuvent faire l'objet de variations.
Geovan Concept s'engage à informer le Client de tout retard constaté et à communiquer un nouveau délai estimatif lorsque cela est possible.

3. **Disponibilité des Produits et accessoires**

Si un Produit ou un élément nécessaire aux Prestations est indisponible, **Geovan Concept** en informera le Client dans les meilleurs délais.

Le Client pourra alors choisir :

- d'accepter un produit équivalent,
- d'accepter un nouveau délai,
- ou de demander l'annulation du poste concerné, sans frais supplémentaire.

4. **Prise en charge du véhicule**

Une date d'entrée en atelier est fixée d'un commun accord entre le Client et Geovan Concept.

Le Client s'engage à déposer un véhicule permettant la réalisation des travaux, c'est-à-dire :

- propre,
- vidé de l'ensemble de ses effets personnels,
- sans aménagement existant à démonter (sauf si cela a été prévu et chiffré dans le devis),
- avec les réservoirs vides si demandé pour des raisons de sécurité.

Si le véhicule n'est pas vidé, comporte déjà un aménagement ou des éléments que Geovan Concept doit démonter ou évacuer, des frais supplémentaires seront automatiquement ajoutés à la facture,

correspondant au temps de travail et aux coûts de traitement ou d'évacuation.

Ces frais seront communiqués au Client avant le début des travaux complémentaires.

Tout retard dans la remise du véhicule ou toute non-conformité avec ces conditions peut entraîner un report des travaux et une reprogrammation du planning.

5. **Retards imputables au Client**

En cas de retard de dépôt du véhicule, de documents manquants, ou d'intervention d'un tiers non prévu, **Geovan Concept** pourra :

- reporter les travaux,
- modifier les délais d'exécution,
- facturer, si nécessaire, des frais de réorganisation.

6. **Force majeure**

En cas de force majeure au sens de la loi (intempéries, panne majeure, incendie, rupture d'approvisionnement, etc.), les délais seront automatiquement prolongés sans que la responsabilité de **Geovan Concept** puisse être engagée.

ARTICLE 07 – RÉVISION DES PRIX ET AJUSTEMENT

1. **Principe général**

Les devis établis par **Geovan Concept** sont réalisés sur la base des informations disponibles au jour de leur rédaction, ainsi que sur une estimation du temps de travail, du coût des matériaux et des fournitures nécessaires au projet.

En raison du caractère évolutif et souvent sur mesure des aménagements réalisés, le Client reconnaît que des ajustements de facturation peuvent intervenir.

2. **Situations pouvant entraîner une révision de prix**

Une révision du prix initial peut être appliquée dans les situations suivantes :

- **Temps de main-d'œuvre supérieur à l'estimation initiale**, dû à la complexité réelle des travaux ;

- **Contraintes techniques imprévues** découvertes en cours d'intervention (défauts structurels du véhicule, démontage plus complexe, éléments à adapter, etc.) ;
- **Variations du coût des fournitures, matériaux, transport ou conditionnement**, imposées par les fournisseurs ou sous-traitants ;
- Toute situation rendant nécessaire un ajustement du travail ou des matériaux non prévue au devis initial.

3. Facturation des ajustements

En cas de modification du prix liée à l'une des situations ci-dessus, **Geovan Concept** établira :

- soit un **avenant**,
- soit une **facture complémentaire**,
en indiquant le détail des travaux ou fournitures supplémentaires.
Le Client s'engage à régler ces ajustements **dans les mêmes conditions que celles prévues dans le devis initial**.

4. Révision générale des prix

Les prix peuvent être révisés **sans préavis** en cas de forte variation :

- des prix fournisseurs,
- des coûts logistiques,
- des charges de transport ou d'approvisionnement.

Dans ce cas, la révision s'applique uniquement aux devis non encore validés.

5. Modifications de la configuration initiale

Geovan Concept propose à ce jour trois configurations complètes, non modulables.

Si le Client souhaite :

- une modification,
- un ajout,
- une adaptation ou une personnalisation supplémentaire,
cela fera l'objet d'une **facturation additionnelle**, incluant :
 - le temps supplémentaire consacré à la conception ou à la modification du projet (y compris conception 3D),
 - le coût additionnel des matériaux,
 - et la main-d'œuvre supplémentaire nécessaire.

Les délais d'exécution initiaux pourront également être ajustés en conséquence.

ARTICLE 08 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les Produits vendus par **Geovan Concept** demeurent la propriété de l'entreprise jusqu'au paiement complet du prix par le Client.

La simple remise de chèques ou de moyens de paiement ne constitue pas un paiement tant que ceux-ci ne sont pas effectivement encaissés.

En cas de non-paiement total ou partiel, **Geovan Concept** se réserve le droit de reprendre possession des Produits installés ou livrés, sans préjudice de toute autre action légale.

ARTICLE 16 – VENTE DE VÉHICULES ET ESSAI PRÉALABLE

Dans le cadre de la vente de véhicules aménagés, **SARL PYRÉNÉES ÉVASION – Geovan Concept** peut proposer au Client, à titre facultatif, un **essai préalable du véhicule** avant l'achat.

Cet essai fait obligatoirement l'objet de la conclusion d'un **contrat de location distinct**, soumis aux mêmes conditions, obligations et responsabilités qu'une location classique de véhicule (assurance, responsabilité du locataire, restitution, état des lieux, utilisation conforme, etc.).

À ce titre :

- une **caution d'un montant de 2 000 €** sera exigée avant la remise du véhicule ;
- le véhicule devra être restitué dans l'état constaté lors de l'état des lieux de départ, hors usure normale.

Si, à l'issue de la période d'essai, le Client décide d'acheter le véhicule, **Geovan Concept pourra procéder à un remboursement des frais de location**, dans la limite maximale de **7 jours calendaires**, ce remboursement restant à l'entière appréciation de l'entreprise et ne pouvant excéder le montant effectivement payé au titre de la location pour 7 jours.

L'essai du véhicule est soumis aux conditions suivantes :

- **aucune location ou essai ne sera possible lorsque l'entreprise est fermée** ;
- **aucun essai ne pourra être réalisé durant les mois de juillet et août**, sans exception.

Toute demande d'essai est soumise à l'acceptation préalable de **Geovan Concept**, qui se réserve le droit de refuser sans avoir à en justifier.

ARTICLE 09 – GARANTIES LÉGALES ET RESPONSABILITÉ

1. Garanties légales

Les Produits fournis par **Geovan Concept** bénéficient de plein droit :

- de la **garantie légale de conformité** (articles L.217-3 à L.217-20 du Code de la consommation),
- de la **garantie contre les vices cachés** (articles 1641 à 1649 du Code civil).
- Les matériaux spécifiques (toit lavable, batterie...) bénéficient d'une garantie spécifique, spécifié sur le devis ou la facture fournit par GEOVAN CONCEPT.

2. Le Client peut exercer ces garanties sans frais.

3. Garantie sur les Prestations

Les Prestations d'aménagement réalisées par **Geovan Concept** bénéficient d'une garantie de bon fonctionnement pendant une durée de **12 mois** à compter de la date de réception du véhicule, sur les travaux réalisés directement par l'entreprise.

4. Exclusions de garantie

Ne sont pas couvertes par les garanties :

- l'usure normale des matériaux,
- une mauvaise utilisation du véhicule ou des installations,
- des modifications effectuées par une tierce personne,
- des infiltrations ou dégradations liées à un accident, un choc, un défaut structurel du véhicule ou un manque d'entretien,
- l'installation d'éléments fournis par le Client et dont la qualité ou l'adéquation ne sont pas garanties par Geovan Concept.

Toute demande hors garantie fera l'objet d'un devis et d'une facturation distincte.

5. **Responsabilité**

La responsabilité de **Geovan Concept** ne peut être engagée en cas :

- d'intervention extérieure non autorisée,
- d'utilisation anormale ou exagérée du véhicule (off-road, manque d'entretien...),
- d'aléas techniques inhérents aux véhicules anciens, modifiés ou en mauvais état,
- de dommages indirects (perte d'usage du véhicule, immobilisation prolongée, perte de revenus...).
- de défauts des matériaux achetés aux fournisseurs externe à Geovan Concept

ARTICLE 10 – DROIT DE RÉTRACTATION

• 1 - **Absence de droit de rétractation pour les Prestations sur-mesure**

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, **le droit de rétractation ne s'applique pas** pour :

- les Prestations d'aménagement sur mesure,
- la pose d'accessoires personnalisés,
- la conception spécifique ou les travaux adaptés au véhicule du Client.

• 2- **Début des travaux avant la fin du délai de rétractation**

Si le Client demande expressément que les travaux commencent avant la fin du délai de rétractation, il renonce alors à son droit de rétractation pour la partie des travaux déjà réalisés.

ARTICLE 11 – CONDITIONS D'ANNULATION OU DE MODIFICATION

1. **Annulation par le Client**

Toute annulation doit être formulée par écrit.

Pour les Prestations sur mesure, **l'acompte versé restera acquis** à Geovan Concept en compensation des dépenses engagées et du temps réservé.

2. **Modification de commande**

Toute modification demandée par le Client après validation du devis fera l'objet :

- d'un nouveau devis,
- ou d'un avenant facturé en supplément.

Les délais initiaux pourront être prolongés.

ARTICLE 12 – ASSURANCES

Geovan Concept est assuré en responsabilité civile professionnelle pour les dommages pouvant être causés dans le cadre de son activité, par Groupama.

Le Client doit, de son côté, garantir que son véhicule est assuré pour le transport vers nos locaux et pendant toute la durée d'immobilisation.

ARTICLE 13 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations collectées auprès du Client sont nécessaires à la gestion de sa Commande et au suivi des Prestations. Conformément au RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, qu'il peut exercer en écrivant à l'adresse électronique ou postale de **Geovan Concept**.

Ces données ne sont jamais transmises à des tiers non autorisés.

ARTICLE 14 – MÉDIATION ET RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, le Client est invité à contacter **Geovan Concept** afin de tenter une résolution amiable.
Si aucun accord n'est trouvé, le Client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation.

Les litiges seront soumis à la compétence des tribunaux français du lieu du domicile du Client, conformément à la loi.

ARTICLE 15 – DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.
Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.